

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 12	
Votants : 12	
Pouvoirs : 0	
Pour 12	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 21/02/2023	
Date d'affichage : 06/03/2023	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-sept février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/02/013 : Acquisition de la parcelle cadastrée ZC 339 au lieudit les « ZESCHIERSES » - DANTAGNAN

VU les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du 14 juin 2021 ;

CONSIDERANT qu'un emplacement réservé est présent sur une partie de la parcelle ZC 339, prévue pour le prolongement du parking des Zeschières.

CONSIDERANT qu'il est proposé d'acquérir l'ensemble de la parcelle sur laquelle se situe un emplacement réservé ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'acquisition de la parcelle ZC 339, au prix de 17,6/m², soit 89 390,00 € (quatre-vingt-neuf mille trois-cent-quatre-vingt-dix euros) pour une surface totale de 5079 m².

Section	Zonage	N°	Lieudit	Surface
ZC	Aa Emplacement réservé	339	Les Zeschières	5 079 m ²

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle référencée ZC 339, d'une surface totale de 5079 m², au prix de 89 390,00 € (quatre-vingt-neuf mille trois-cent-quatre-vingt-dix euros) ;
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié ;
- **IBNDIQUE** que les frais d'actes seront à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure ;
- **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,

Guillaume VILLIBORD

